



COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 septembre 2026

Présents : Dabadie Audrey, Da Silva Emilie, Vega Camille, Lagarde Christian, Kneppers Frédéric, Silva Mendes Joao, Lendres Sébastien, Brofit Sophie, Conte-Daban Alain,

Absents excusés : Roques Serge, Cuyaubère Sylvie

Absents :

Lieu : Salle de réunion mairie de Tarasteix

Secrétaire de séance : Mme Vega Camille

Procurations : Mme Cuyaubère donne procuration à M Lagarde Christian

M Roques Serge donne procuration à M Kneppers Frédéric

1. Information et présentation par Q ENERGY du parc éolien Oroix, Montaner et Siarrouy :

M Julien Clément chef de projet prospection Q ENERGY, M Loïc Blan coordinateur général ENERCOOP Midi-Pyrénées et Ambroise Claverie directeur général Sem Ha-Py Energies présentent le futur projet de parc de 5 éoliennes d'une hauteur de 240m chacune :

- 3 sur la commune d'Oroix, lieu-dit « JUSQUARRERE » Oroix (chemin des palombières)
- 1 sur la commune de Montaner limite bois communal Montaner/Siarrouy dit Le Ser
- 1 sur la commune de Siarrouy limite bois communal Siarrouy Montaner dit Le Ser.

Plusieurs études vont être réalisées. Un mat de 145 m sera implanté au lieu-dit « JUSQUARRERE » cette fin d'année sur la commune d'Oroix. Il permettra de contrôler s'il y a du vent.

Une réunion avec l'ensemble des habitants de Tarasteix va être programmée courant novembre 2026.

2. Position de l'ADRISE concernant le projet Méthavert 65

Fin août, la préfecture a validé le projet Méthavert 65 malgré la position défavorable des communes et du SMAEP Syndicat de l'eau (67 votes contre et 29 pour).

L'Adrise a décidé d'engager un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet Méthavert 65 à Oursbelille. Cette procédure sera faite devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Pour donner suite à ce recours, l'Adrise demande aux communes qui le souhaitent de valider cette démarche ainsi qu'un soutien financier pour subvenir aux charges de ce dossier.

Dans le même temps le SMAEP syndicat de l'eau Tarbes Nord a écrit au préfet pour demander des explications sur cet arrêté favorable. Cette démarche a été validée et cosignée par de nombreuses communes dont Tarasteix.

Le maire explique notre rôle et position à avoir en tant que commune adhérente au SMAEP.

Après un débat, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés contre la demande de subvention de l'Adrise.

3. Suppression des chèques et caution de location pour salle des fêtes :

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées a adressé un courrier aux maires du département pour leur signaler la fin de l'encaissement industriel par chèque. Il n'est plus possible d'accepter les chèques de caution demandés lors de la location de salles des fêtes, de matériel communal, ou autres.

Une solution de remplacement est mise en place. Le locataire donnera son RIB et signera une autorisation de prélèvement sur son compte bancaire, autorisation valant caution.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents et représentés ce nouveau fonctionnement.

4. Voirie : signalisation

Le maire expose que dans certains endroits de la commune la signalisation horizontale est obsolète. Afin de sécuriser les usagers, la signalisation horizontale doit être refaite ou à créer. Des panneaux doivent être remplacés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés la proposition du maire

5. Organisation de la 7^{ème} édition de la Passeyade du 18 octobre 2026

Comme chaque année, deux circuits seront proposés. Un de douze kms et l'autre de 6kms. Les personnes intéressées pourront s'inscrire pour le traditionnel repas du midi pris en commun.

Depuis 6 ans, nous soutenons le Téléthon et France Alzheimer. Nous avons des demandes de soutien pour d'autres associations liées à la santé.

Après discussions, le conseil municipal décide qu'une 3^{ème} association pourrait intégrer notre démarche pour l'année en cours. Ainsi, tous les ans une nouvelle association pourra être choisie pour une année.

6. Questions diverses

7. Sujets divers

Vu pour être affiché le 18 septembre 2026
(Sceau de la mairie)

Le Maire
Alain Conte-Daban